

Université d'Évry

Direction des Affaires Financières Pôle achats et marchés publics Bâtiment Île-de-France 23 boulevard François Mitterrand 91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Université d'Evry Paris-Saclay Direction Générale des Services

MARCHÉ PUBLIC ACCORD-CADRE DE SERVICES

Travaux d'impression de documents pédagogiques, administratifs et de communication pour l'ensemble de l'Université d'Evry Paris-Saclay

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

25.025

Date limite de remise des plis Procédure de passation

25/08/2025 à 12:00

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

Université d'Evry Paris-Saclay

Direction Générale des Services

Représentant : Vincent BOUHIER Président de l'Université d'Evry Paris-Saclay

Adresse: Université d'Evry Paris-Saclay

Bâtiment Île-de-France

23 boulevard François Mitterrand 91025 Évry-Courcouronnes Cedex

Téléphone: 01.68.47.70.70

Site internet: https://www.univ-evry.fr/

La personne en charge du dossier est : Marie DHOSPITAL

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Travaux d'impression de documents pédagogiques, administratifs et de communication pour l'ensemble de l'Université d'Evry Paris-Saclay

Le présent accord cadre a pour objet de confier à des prestataires de services l'édition de diverses publications pour l'Université d'Evry Paris-Saclay.

Les prestations concernent la réalisation et l'impression de diverses publications.

Il s'agit de documents d'édition et de supports de communication (plaquettes, guides, annuaires, brochures, banderoles); de documents pédagogiques (fiches d'inscription, pochettes d'inscriptions, copies d'examens), de documents administratifs (carte de visite, carte de correspondance...) et d'impression d'enveloppes.

Compte tenu de la nature et la périodicité particulière de ses besoins en la matière, l'Université d'Evry, n'est pas en mesure de définir par avance avec exactitude l'étendue et les modalités d'exécution des prestations.

La présente consultation se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Fourniture et impression de documents pédagogiques et administratifs (fiches d'inscription, pochettes d'inscription, copies simples et doubles, certificats de scolarité cartes de visite professionnelles, ...)
- Lot 2 : Impression de documents d'édition et supports de communication (plaquette, guide de l'étudiant, annuaire, brochure, banderoles...)
- Lot 3: Fourniture et impression d'enveloppes (enveloppes kraft, enveloppes avec ou sans fenêtres).

Code CPV	Libellé CPV
79810000-5	Services d'impression

Caractéristiques principales du contrat :

❖	Objet du contrat	Travaux d'impression de documents pédagogiques, administratifs et de communication pour l'ensemble de l'Université d'Evry Paris-Saclay
&	Acheteur	Université d'Evry Paris-Saclay
≅	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum multi-attributaires de services
≔	Structure	3 lots
9	Lieu d'exécution	Université d'Evry Paris-Saclay - 23 Boulevard François Mitterrand - 91025 Evry-Courcouronnes
②	Durée	48 mois - 3 reconductions



Développement durable

Variation des prix

Clause environnementale

Révisables (formule), formule Po (0.125 + 0.875 (I / Io))

Nature des prix

Prix unitaires

Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Туре	Objet, délai
Lot	Lot n°1 : Fourniture et impression de documents pédagogiques et administratifs (fiches d'inscription, pochettes d'inscription, copies simples et doubles, certificats de scolarité, cartes de visite professionnelles,), 48 mois à compter de la notification du contrat
	(CPV 79810000-5 : Services d'impression)
Période	Période initiale - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Lot	Lot n°2: Impression de documents d'édition et supports de communication (plaquette, guide de l'étudiant, annuaire, brochure, banderoles), 48 mois à compter de la notification du contrat (CPV 79810000-5: Services d'impression)
Période	Période initiale - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 20 000,00 € HT, 12 mois
Lot	Lot n°3 : Fourniture et impression d'enveloppes (enveloppes kraft, enveloppes avec ou sans fenêtres), 48 mois à compter de la notification du contrat
	(CPV 79810000-5 : Services d'impression)
Période	Période initiale - montant maximum 12 500,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 12 500,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 12 500,00 € HT, 12 mois
Période	Reconduction - montant maximum 12 500,00 € HT, 12 mois

Définitions :

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

Période : Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- La lettre de candidature (DC1)
- Le règlement de la consultation (RC) commun aux 3 lots
- La fiche entreprise
- La déclaration du candidat (DC2)
- L'acte d'engagement propre à chaque lot
- Le CCP commun aux 3 lots
- Le cadre de réponse propre à chaque lot
- Les bordereaux de prix propre à chaque lot (panier type)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Capacité économique et financière	
Attestations fiscales et sociales	Les déclarations et attestations suivantes prévus aux articles R.2143-3, R.2143-11.
Capacité technique et professionnelle	
Autres justificatifs	
RIB	RIB
Acte d'engagement	Acte d'engagement
Fiche entreprise	Fiche entreprise

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Cadre de réponse	Cadre de réponse
Paniers type	Paniers type
Mémoire technique	Mémoire technique

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Conditions d'envoi et de remise des plis :

Transmission électronique

Conformément aux dispositions des articles R2131-19 à R2131-20 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, la présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Cette procédure permet aux candidats qui le souhaitent de télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et de déposer gratuitement une offre par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/

L'inscription est gratuite. Elle n'est pas obligatoire pour télécharger le DCE. Néanmoins, elle vous permet d'être automatiquement averti (par courriel) des éventuels compléments ou modifications apportées aux documents que vous allez télécharger.

Si vous ne souhaitez pas vous inscrire pour le téléchargement des pièces du DCE, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

L'Université d'Evry Paris-Saclay s'engage à assurer la confidentialité et l'intégrité des documents mis en ligne ainsi que la sécurité des transactions sur un réseau informatique accessible à tous les candidats de façon non discriminatoire.

L'ensemble des éléments et étapes nécessaires à l'inscription et la transmission électronique sont expliqués à la rubrique « Aide », accessible depuis la page d'accueil.

NB: PRECISIONS SUR LA SIGNATURE DES PIECES

L'acte d'engagement doit être signé de façon individuelle. Conformément à l'article R.2182-3 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019, la signature électronique n'est pas exigée.

Les candidats doivent obligatoirement signer manuscritement leurs documents et en version PDF. En cas de groupement, l'acte d'engagement peut être signé par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires.

Délai de validité des offres :

La date de départ du délai de validité d'une offre démarre à la date limite de remise des offres.

Mise au point :

L'acheteur se réserve le droit, au stade de l'attribution du présent accord-cadre, en accord avec le soumissionnaire retenu, de procéder à une mise au point des composantes du présent accord-cadre avant sa signature.

Cette mise au point ne doit pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché dont la variation serait susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Présentation des plis :

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

<u>Attention</u>: Les candidats devront avoir obligatoirement signé chacun des documents composant le DCE, pour lesquels une signature est demandée, au plus tard au moment de l'attribution du marché, à défaut de quoi le candidat sera rejeté pour le caractère irrégulier de son offre.

En cas de dossier incomplet, l'acheteur demandera aux candidats de fournir les pièces manquantes dans un délai maximal fixé dans la demande par l'acheteur. Toute absence de réponse du candidat dans ce délai pour compléter son dossier ou tout dossier ne présentant pas de garanties administratives, techniques et financières entraînera le rejet de la candidature conformément aux articles R2144-1 0 R2144-2 du décret n° 2018-1085 du 3 décembre 2018 relatif au Code de la Commande Publique.

L'acte d'engagement sera celui fourni dans les pièces de la consultation. La transmission de tout autre document entraînera l'irrégularité de l'offre.

<u>IMPORTANT</u>: le candidat est informé que tout document non fourni ou tout élément non renseigné (Bordereau(x) de prix, cadre de réponse, ...), permettant au pouvoir adjudicateur de juger l'offre rendra celle-ci irrégulière. L'offre sera déclarée irrégulière dans l'hypothèse où le cadre de réponse devra être renseigné sans aucun renvoi au mémoire technique.

Il est à noter que les prix mentionnés dans la simulation, le Détail estimatif et le DPGF correspondent au report des prix proposés dans le bordereau des prix.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans cette simulation / ce détail / cette décomposition, les erreurs seront corrigées et les montants de ces prix seront rectifiés pour le jugement de la consultation.

Si le candidat concerné est retenu, il sera invité par l'acheteur à prendre connaissance des rectifications, ainsi que du nouveau montant reporté à l'acte d'engagement, et en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. L'acheteur se reportera alors sur le second candidat du classement établi. En cas d'égalité de classement de plusieurs offres, le critère portant sur la valeur du prix des prestations sera déterminant et privilégié pour le classement final.

Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait pas fournir ces documents dans le délai précité, son offre serait alors rejetée. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le candidat établi dans un autre Etat que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (co	ef. 50)
Pour calculer la note P correspondante à ce critère; il sera pondéré comme suit : Le prix sera évalué à partir des paniers types.	

Critère et pondération

Descriptif

La meilleure offre se verra affecter la note de 50.

Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :

NP = (No X Po) / P

Où:

NP = note de l'offre considérée

No = note maximale de l'offre la mieux placée

Po = prix de l'offre la mieux placée

P = prix de l'offre considérée

La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.

2. Valeur technique (coef. 50)	
 Méthodologie mise en place pour le traitement des commandes (coef. 20) 	1 = Insuffisant 3 = Passable 7 = Moyen 14 = Correct 20 = Excellent
 - Les moyens matériels et humain mobilisés dans le cadre du marché (coef. 10) 	1 = Insuffisant 3 = Passable 7 = Moyen 14 = Correct 20 = Excellent
- Les délais de livraison (coef. 20)	1 = Insuffisant 3 = Passable 7 = Moyen 14 = Correct 20 = Excellent

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : Sur la pondération.

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du coefficient de pondération. La note totale est notée : d'abord obtenue par addition des notes des critères sur 10 000,00, puis ramenée sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Multi-attribution :

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 3 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr/, au plus tard le 11 juillet 2025 à 17h00. La réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint Cloud 78010 Versailles

Téléphone: 01 39 20 54 00

Courriel: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Télécopie: 01 39 20 54 87

Site internet: versailles.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance) Formulaires candidats (DAJ)

Médiateur des entreprises

CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021